



SOCOTEC BELGIUM ASBL

## Nr 2997

ontinuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la ntinuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils défeil électrique fixe ou à poste fixe atériel électrique mobile branché au moment du contrôle s sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations esistance d'isolement générale par rapport à la terre :		MI 2331			
per d'habitation : Manison   appartement   autres : mandeur :	Rapport d'inspection - Installation e	électrique domes	tique BT / TI	3T existan	te
mandeur:	N° de rapport : 1.3. 1.1. 1.1. 1.1. 1.1. 1.1. 1.1. 1.	ontrôle périodique			
Date d'émission   Date d'ém	ype d nabitation : A maison appartement autres :	+ N1:11			
Date d'émission   Date d'ém	Demandeur: Co. L.T. Colour	F.H. N.G			
interential regiementaire : ICGLE art. □ 277 32 276 bis et derogation 2 271 bis □ 278 déferentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11 secription de l'installation visitée :  Insion d'utilisation : ICCLE   Protection générale du branchement : ICCLE   A Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : nombre de circuits dérogation au dérogation de la plombé □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □	ersonne sur place : //code EA	N de l'installation :	NO		
interential regiementaire : ICGLE art. □ 277 32 276 bis et derogation 2 271 bis □ 278 déferentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11 secription de l'installation visitée :  Insion d'utilisation : ICCLE   Protection générale du branchement : ICCLE   A Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : nombre de circuits dérogation au dérogation de la plombé □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □	Adresse de la visite : Leve de la company	gelle 366	-410		Acres
interential regiementaire : ICGLE art. □ 277 32 276 bis et derogation 2 271 bis □ 278 déferentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11 secription de l'installation visitée :  Insion d'utilisation : ICCLE   Protection générale du branchement : ICCLE   A Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : nombre de circuits dérogation au dérogation de la plombé □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □ non plombable □ à nouveau plombé □ non plombable □	Date de visite : 26/21 Date d'émission : 26	Mr./Références	s client:	<i>a</i>	
Protection générale du branchement : A Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : A Nombre d	Reference regiementaire; RGIE art. U 2/12 2/6 bis	et derogations 2/	1 bis 🛘 278		
Protection générale du branchement : A Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : Protection générale du branchement : A Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : Protection générale du branchement : A Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : Protection générale du branchement : A Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : Protection générale du branchement : A Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : Protection générale du branchement : A Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : Protection générale du branchement : A Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : Protection générale du branchement : A Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : Protection générale du branche et circuits dérode de circuits dérode de circuits dérode de circuits installation at du matériel des contacts directs et fonctionnement des seures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des seures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des seures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des seures de protection des appareils de non plombable de à nouveau plombé de tifférentiel de plombé de la nouveau plombé de défaut & raccordement adéquat des différentiels de la nouveau plombé de	Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHE	CK-LIST-INS-E-11			
Nombre de tableaux :   nombre de circuits terminaux :   nombre de circuits repare   nombre de circuits terminaux :   nombre de circuits repare   nombre de circuits terminaux :   nombre de circuits repare   nombre de circuits reported   nombre de circuits rep		<del></del>			
Description  En ordre  Description  En ordre  Pas en ordre  dére  Description  En ordre  Pas en ordre  Description  En ordre  Pas en ordre  Description  En ordre  Pas en ordre  Description  En ordre  Description  En ordre  Pas en ordre  Description  En ordre  Pas en ordre  Description  En ordre  Pas en ordre  Description  Description  En ordre  Pas en ordre  Description  Description  En ordre  Pas en ordre  Description  Description  Description  Description  En ordre  Pas en ordre  Description  Description  Description  Description  Description  En ordre  Pas en ordre  Description  Description  Description  Description  Description  Description  En ordre  Pas en ordre  Description  Description  Description  Description  Description  Description  Description  Description  En ordre  Pas en ordre  Description  Descr	Protection of utilisation : St			Α	0
Description  En ordre Pas en ordre dérontrespondances des schémas à l'installation at du matériel électrique installé seures de protection contre les contacts directs esures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des spositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test onte : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé uncles de défaut & raccordement adéquat des différentiels untinuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la national de descriptions des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations es sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations es sections de dispersion de la prise de terre :	Contrôles per examen visual tests et mesures i	re de tableaux :	nombre de circ	uits terminau	x: 8
ordre déronterespondances des schémas à l'installation at du matériel électrique installé seures de protection contre les contacts directs esures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des espositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test ote : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé oucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels outinuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la ntinuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils etériel électrique fixe ou à poste fixe etériel électrique mobile branché au moment du contrôle es sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations esistance d'isolement générale par rapport à la terre :			[Ca audea [	D	
orrespondances des schémas à l'installation at du matériel électrique installé esures de protection contre les contacts directs esures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des espositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test ote : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé soucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels ontinuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la ntinuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils atériel électrique fixe ou à poste fixe atériel électrique mobile branché au moment du contrôle s sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations esistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Description		En ordre	AND A STATE OF THE PARTY OF	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR
at du matériel électrique installé esures de protection contre les contacts directs esures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des espositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test obte : différentiel plombé non plombable à nouveau plombé oucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels ontinuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la ntinuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils atériel électrique fixe ou à poste fixe atériel électrique mobile branché au moment du contrôle s sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations esistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Correspondances des echémas à l'installation			Oldie	derog.
esures de protection contre les contacts directs esures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des espositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test obte : différentiel plombé non plombable à nouveau plombé oucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels outinuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la ntinuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils atériel électrique fixe ou à poste fixe atériel électrique mobile branché au moment du contrôle es sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations esistance d'isolement générale par rapport à la terre :			1 2/		
esures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des spositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test ote : différentiel plombé non plombable à nouveau plombé oucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels ontinuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la ntinuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils detériel électrique fixe ou à poste fixe atériel électrique mobile branché au moment du contrôle sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations esistance d'isolement générale par rapport à la terre :			10		
spositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test onte : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé oucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels ontinuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la ntinuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils detériel électrique fixe ou à poste fixe atériel électrique mobile branché au moment du contrôle sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations sesistance d'isolement générale par rapport à la terre :		ctionnement des			
onte : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé pucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels pontinuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la intinuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils patériel électrique fixe ou à poste fixe patériel électrique mobile branché au moment du contrôle patériel électrique fixe ou à poste fixe patériel électrique fixe de la prise fixe patériel électrique f					
pucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels pontinuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la intinuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils detériel électrique fixe ou à poste fixe detériel électrique mobile branché au moment du contrôle s sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations desistance d'isolement générale par rapport à la terre :					
ntinuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils atériel électrique fixe ou à poste fixe atériel électrique mobile branché au moment du contrôle s sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations sistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		Y		
atériel électrique fixe ou à poste fixe atériel électrique mobile branché au moment du contrôle as sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations assistance d'isolement générale par rapport à la terre :				,	
atériel électrique mobile branché au moment du contrôle s sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations sistance d'isolement générale par rapport à la terre :	continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils			X	
s sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations sistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	150	
sistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle				X
sistance de dispersion de la prise de terre : Ω Ω			X		
entification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel dè l'agent SOCOTEC BELGIUM Inquements / Notes :	Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Q, .Θ. Δ. ΜΩ			X	
inquements / Notes :	Résistance de dispersion de la prise de terre :3 Ω ν Δ				
		dossier équipement ind	ividuel dè l'agent	SOCOTEC E	ELGIUM a
	anquements / Notes :				
					********
11. 1 1 1		-			
Voix ANDEXC	VOIK ANDEX	CC			
				**********	
nclusion:	onclusion:				
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectue deux le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	L'installation électrique est conforme aux prescriptions	du R.G.I.E. Le procha	ain contrôle péri	odique est à	effectiver

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de

Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM AGBI

> CUFFARO Domenico

Nom et visa du demandeur pour réception :

1/2

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 - V8



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION	
Rapport N: 0099 23/1511 26/01	
<ul> <li>□ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.</li> <li>□ Absence de réseau général de terre Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.</li> <li>□ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de</li> </ul>	
terre.  Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits	
suivants: en peu portant.	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :  Cur cur de du la faction de la comment d	
☐ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.	
☐ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).	
<ul> <li>☐ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.</li> <li>☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :</li> </ul>	
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
□ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :	e.
de prises de comant mon munies de brade de Terre il est inter Elit de branches de Comante por la la Co Car preste pas connecté per l'I. Dif de 30 tra L'un l'abounce de plan dest mande en por vous d'éternime les Toumant et alon tissants de le l'aims Circuits.	DAD
de Tous il esticle sit de branche de	1000
Murile de dasse I. X le léchair de la car	ECON
p'est pas connecte sur l'I Diff de 3014 &	26 BTO
X Va l'abour de plan dest mans me	1(1/)/06
te t de le Voint l'accident	59-V1
11 dens ou en elle Circula.	1/1

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be